



Canadian Association of Professional Conservators

INFORMATION FOR COLLECTORS AND CUSTODIANS

www.capc-acrp.ca

CARING FOR YOUR COLLECTION

Works of art, artifacts and objects are subject to many forms of damage. Most owners or custodians will, at some time, need the services of a conservator to repair or disguise past damage and prevent future loss.

Hiring a conservator is a significant responsibility. This pamphlet describes how the Canadian Association of Professional Conservators (CAPC) can help.

CONSERVATION AND CONSERVATORS IN CANADA

The conservator is concerned with the safeguarding of objects of artistic or heritage value, including their preservation, repair and restoration. Many of these activities are complex and may involve some risk to the objects concerned. To accomplish them with success the conservator must have considerable historic and scientific knowledge, as well as specialized training and experience. Because of the high degree of expertise needed conservators usually specialize in one particular field, such as the conservation of paintings, artifacts or books.

Canada is known internationally for its high conservation standards and boasts many well qualified practising conservators who were trained in different ways. Some received formal training in university or college programs, some completed apprenticeships under experienced conservators, and some are self taught.

But, conservation is not a regulated field. No licence or permit to practice is required. Unfortunately there are individuals without adequate or relevant training and experience, with little knowledge of conservation principles, standards

or ethics, who offer their services to the public. It can be difficult, under these circumstances, to distinguish between qualified conservation professionals and unqualified practitioners.

THE CANADIAN ASSOCIATION OF PROFESSIONAL CONSERVATORS

The Canadian Association of Professional Conservators (CAPC), is a non-profit corporation which was established in 1971 with the primary aim of raising the standards of competence, integrity and ethics in conservation in Canada. To accomplish this, CAPC has established criteria for the accreditation of conservators.

To receive accreditation and qualify for membership in CAPC, conservators must:

- provide evidence of a high level of knowledge and skill in their specific areas of specialization;
- show examples of extensive and varied experience in their field;
- provide references from educators, supervisors, employers and/or clients;
- make a formal commitment to abide by the *Code of Ethics and Guidance for Practice of the Canadian Association for Conservation of Cultural Property and of the Canadian Association of Professional Conservators*.

Regardless of background, any professional working in conservation in Canada who can meet the criteria outlined is eligible and may apply for accreditation through CAPC.

HOW CAN CAPC SERVE YOU?

Selecting a conservator who is a member of CAPC ensures that you are dealing with a practitioner who has demonstrated professional competence and an ability to take full responsibility for conservation projects in his or her accredited field.

CAPC also offers a formal complaint process in the event of a dispute.

MORE THINGS YOU SHOULD KNOW

CAPC does not yet represent all qualified conservators working in Canada. Membership is increasing rapidly, however, and the ability of CAPC to serve you and your collections will increase as the Association grows. A directory of CAPC accredited conservators is available by writing to CAPC. An abbreviated version of the directory is available on the CAPC website (www.capc-acrp.ca).

For further information about choosing a competent conservator, and for a better understanding of what a conservator can and cannot do for you,

see the brochures *Selecting and Employing a Conservator in Canada*, and *What is Conservation?*, also available from CAPC.

CAPC can be contacted by writing to:
Canadian Association of Professional Conservators
c/o The Canadian Museums Association
280 Metcalfe Street, Suite 400
Ottawa, Ontario K2P 1R7
www.capc-acrp.ca

PUBLICATIONS AVAILABLE FROM CAPC

*Code of Ethics and Guidance for Practice of the Canadian Association for Conservation of Cultural Property and of the Canadian Association of Professional Conservators**

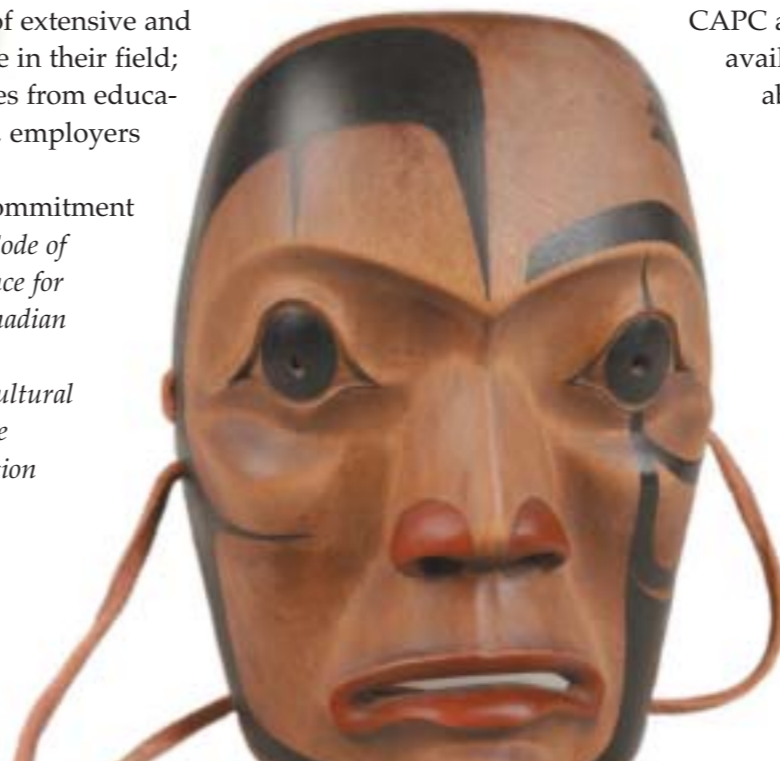
*Selecting and Employing a Conservator in Canada**

*What is Conservation?**

CAPC Membership Directory

*published jointly by the Canadian Association for Conservation of Cultural Property and the Canadian Association of Professional Conservators.

© 2004 CAPC





L'Association canadienne des restaurateurs professionnels

RENSEIGNEMENTS POUR LES COLLECTIONNEURS ET RESPONSABLES DE COLLECTIONS

www.capc-acrp.ca

LA VULNÉRABILITÉ DES ŒUVRES D'ART
Les œuvres d'art et autres objets que les particuliers ou les institutions muséologiques collectionnent peuvent subir différents dommages. La plupart des propriétaires de biens culturels et des responsables d'institutions muséologiques devront un jour recourir à un restaurateur pour réparer ou restaurer une œuvre, ou pour éviter des dommages ultérieurs.

Il peut être difficile de bien choisir un restaurateur. Ce dépliant a pour but d'expliquer comment l'Association canadienne des restaurateurs professionnels (ACRP) peut vous être utile.

LA RESTAURATION ET LES RESTAURATEURS AU CANADA
Un restaurateur travaille dans le but de préserver l'intégrité des objets d'intérêt artistique ou patrimonial, c'est-à-dire qu'il met en œuvre des mesures préventives autant que curatives, comme les réparations et les restaurations proprement dites. Plusieurs de ces activités sont complexes et peuvent présenter des risques pour l'œuvre. Pour réussir un traitement, le restaurateur doit avoir de bonnes connaissances historiques et scientifiques ainsi qu'une formation poussée et une expérience solide. Parce que le restaurateur a besoin d'un haut degré d'expertise pour mener à bien son travail, il se spécialise d'habitude dans un champ particulier, par exemple, celui des peintures, des objets ou des livres.

Le Canada est réputé à l'échelle internationale pour ses normes élevées en restauration; ses nombreux restaurateurs compétents ont reçu des formations diverses. Certains ont reçu une formation académique au niveau collégial ou universitaire, d'autres ont été formés comme apprenti chez un maître, d'autres enfin ont appris par eux-mêmes.

La restauration n'est cependant pas une profession réglementée. Aucun permis, aucune qualification n'est requise pour se dire restaurateur et exercer la profession. Malheureusement, certaines personnes sans formation adéquate, sans expérience, et sans grande connaissance du domaine de la restauration et de ses normes déontologiques, offrent leurs services en restauration d'œuvres d'art. Ainsi, il peut être difficile pour le public de discerner qui est compétent en restauration, et qui ne l'est pas.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES RESTAURATEURS PROFESSIONNELS
L'Association canadienne des restaurateurs professionnels (ACRP) est une société sans but lucratif fondée en 1971, dont les objectifs principaux sont d'élever le niveau de compétence et de promouvoir l'intégrité et les normes de déontologie dans le domaine de la restauration au Canada. Dans ce but, l'ACRP a établi des critères pour l'accréditation des restaurateurs.

Pour être accrédité et devenir membre de l'ACRP, un restaurateur doit :

- démontrer un haut niveau de connaissance et d'habileté dans son domaine de spécialisation;
- fournir des exemples de restauration démontrant une expérience variée et étendue dans son domaine;
- fournir des lettres de référence attestant sa formation et son expérience de travail (de la part d'employeurs ou de clients);
- s'engager formellement à se conformer au *Code de déontologie et Guide du praticien de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels* et de l'Association canadienne des restaurateurs professionnels.

Indépendamment du type de formation qu'il a reçu, tout restaurateur qui pratique au Canada et qui satisfait aux critères de l'ACRP est éligible et peut faire la demande auprès de notre association pour être accrédité.

COMMENT L'ACRP PEUT VOUS ÊTRE UTILE?

Si vous choisissez un restaurateur membre de l'ACRP pour le traitement de vos œuvres, vous vous assurez d'avoir ainsi choisi un praticien qui est reconnu par ses pairs comme étant compétent dans son domaine de spécialisation, et fiable vis-à-vis des traitements de restauration qu'il entreprend.

L'ACRP a aussi établi une procédure en cas de plaintes.

AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

L'adhésion à l'ACRP est volontaire; tous les restaurateurs compétents au Canada n'en sont pas nécessairement membres. Le nombre des adhérents augmente cependant à chaque année et l'ACRP pourra vous servir de mieux en mieux au fur et à mesure de l'augmentation de ses effectifs. On peut se procurer un annuaire des membres accrédités de l'ACRP en écrivant à l'Association (voir adresse ci-dessous). Une version abrégée de l'annuaire est disponible sur la site internet de l'ACRP (www.capc-acrp.ca).

Pour de plus amples renseignements sur le choix d'un restaurateur compétent et sur les services qu'il doit normalement offrir, on peut aussi se procurer auprès de l'Association les dépliants *Choisir un restaurateur* *Canada* et *Profession: Restaurateur*.

On peut communiquer avec l'ACRP à l'adresse suivante :
L'Association canadienne des restaurateurs professionnels
a/s Association des musées canadiens
280, rue Metcalfe, bureau 400
Ottawa (Ontario) K2P 1R7
www.capc-acrp.ca

PUBLICATIONS DIFFUSÉES PAR L'ACRP

Code de déontologie et Guide du praticien de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels et de l'Association canadienne des restaurateurs professionnels*

*Choisir un restaurateur d'œuvres d'art au Canada**

*Profession: Restaurateur**

Annuaire des membres de l'ACRP

* publié en collaboration avec l'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels.

©2004 ACRP

